



Déclaration Force Ouvrière CPPNI 29 septembre 2020

Pour Force Ouvrière avant d'entrer dans le vif de la négociation d'aujourd'hui dont l'ordre du jour est particulièrement chargé et si nous sommes satisfait d'un retour en présentiel tout en respectant les mesures de distanciation et les gestes barrière, nous souhaiterions revenir sur plusieurs points.

Nous réitérons notre demande d'une prime PEPA pour l'ensemble des salariés des CR qui ont assuré la continuité de l'activité durant toute la période de confinement et même après, que ce soit en présentiel sur le terrain ou en retrait en situation de travail dégradé.

Pour FO, les arguments invoqués le 30 juin et repris par certaines CR pour refuser cette prime ne sont pas entendables.

En effet, si les salaires ont été maintenus pendant la crise COVID-19, c'est la contrepartie d'un accord du 2 avril permettant aux employeurs de disposer de 10 jours de RTT et 5 jours de CL à leur main.

Si les salariés ont touché une prime PEPA de 700€ en janvier 2020 cela n'a rien à voir avec la crise COVID-19, qui n'existait pas à cette date, mais plutôt à une délibération de « sortie de crise » signée en juillet 2019 entre la FNCA, la CFDT et le SNECA.

Quant au non recours au chômage partiel pendant la crise, tout le monde a convenu qu'il eut été pour le moins « indélicat » d'y recourir compte tenu des résultats « exceptionnels » qui avaient été annoncés précédemment...

Notre demande de prime PEPA, Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat reste donc parfaitement légitime et d'actualité dans le contexte actuel de baisse prévisible de l'intéressement 2020, lié à l'absence de versement des dividendes C.A.sa.

Nous souhaiterions d'ailleurs savoir quelle est la réalité du versement ou non de ces dividendes, car des informations variées et contradictoires circulent.

Dans le cadre de la situation de crise qui perdure, voir qui s'aggrave dans certaines régions, le Ministère de la Santé préconise, entre autres dispositions, une priorité au télétravail afin de limiter la diffusion du virus.

Or force est de constater un refus de nombreuses caisses régionales de revenir à ce mode d'organisation du travail dans la période actuelle de crise sanitaire.

Dans le respect des préconisations ministérielles, la FNCA a-t-elle prévu de donner des recommandations aux caisses régionales pour aller dans ce sens ?

Dans le cadre du télétravail de manière plus globale, FO réitère sa demande urgente d'ouverture de négociations d'un accord national destiné à encadrer des pratiques locales. De même nous réitérons notre demande d'ouverture de négociations nationales d'un accord sur les fins de carrière, dans le contexte de crise sociale et d'augmentation prévisible du chômage.